

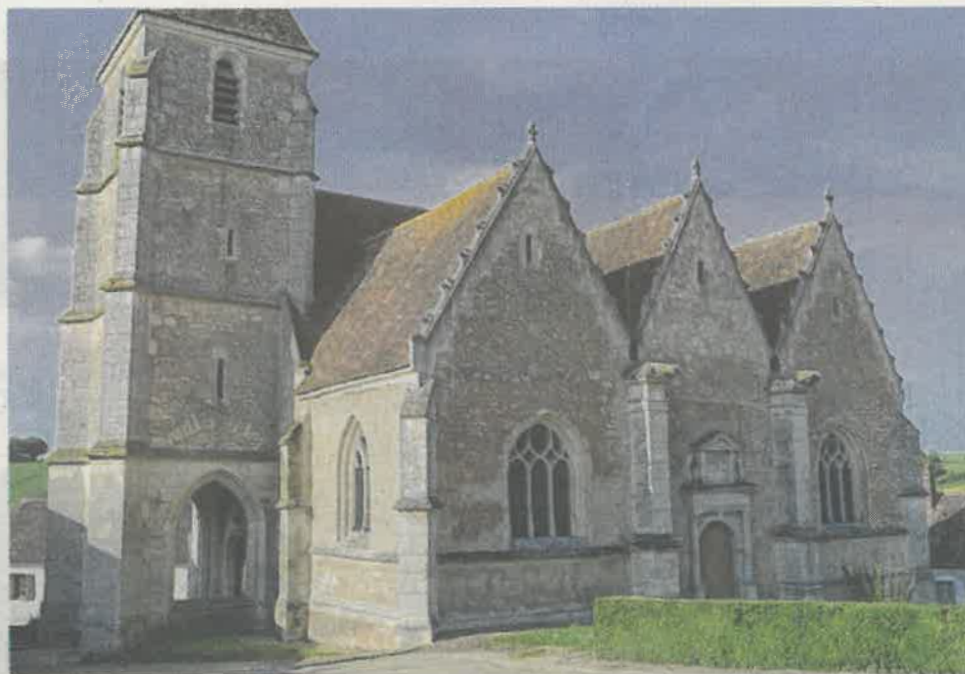
## Ces églises qu'il ne faut pas abandonner

Elles sont l'un des éléments essentiels d'une commune. Tombés parfois en désuétude, parfois laissés à l'abandon, les édifices bénéficient pourtant d'aides et de soutien afin de les sauvegarder.

**Vichères.** C'est une venue qui saura intéresser les maires des communes. Le président de l'association la Sauvegarde de l'Art Français, Olivier de Rohan Chabot, sera interviewé par Christiane Blin, responsable du studio Radio Grand Ciel de Nogent-le-Rotrou, mais également correspondante pour l'Eure-et-Loir de l'association. Sa venue est prévue le jeudi 19 janvier.

### Militer pour l'Eure-et-Loir

Créée en 1921 par Édouard Mortier, duc de Trévisse, « son but est de sauvegarder les richesses d'art de la France, de favoriser leur mise en valeur et de les protéger contre le délabrement, le démembrement ou la vente à l'étranger », explique Christiane Blin. Qui milite donc pour la sauvegarde des églises euréliennes



L'église de Vichères a fait partie des édifices soutenus par l'association de la Sauvegarde de l'Art Français.

et par conséquent du Perche nogentais.

« Celle de Vichères notamment a reçu 10 000 euros en 2004 et 4 000 euros en 2016. Celle des Autels-Villevillon, 30 490 euros en 2001 et 6 000 euros en 2005. Nous nous intéressons en ce moment à l'église de Souancé-au-Perche et ses vitraux ou encore celle de Montireau ».

Oui, car depuis 1974, la générosité d'Aliette de Rohan Chabot, marquise de Maillé, qui succéda en 1946 au duc de Trévisse à la présidence de La Sauvegarde de l'Art Français, a doté l'association d'importants moyens financiers.

### Pouvoir secourir un nombre plus grand

Mais il y a des conditions :

seules les églises antérieures au XIX<sup>e</sup> siècle et non classées mais de préférence inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques peuvent bénéficier d'une aide.

« Notre vocation est d'aider ceux qui se mobilisent pour protéger les églises, chapelles, prieurés, explique le président Olivier de Rohan Chabot, et d'abord ceux menacés de détériorations irrémediables. Dès que des personnes se mobiliseront pour une église ou une chapelle, elles nous trouveront à leurs côtés ».

Avec un souhait particulier : « pouvoir secourir un nombre plus grand encore d'édifices, et d'abord ceux qui sans notre aide pourraient bien disparaître ».